

Municipalité de Saint-Anicet



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-greffier de la susdite municipalité, donne avis public conformément à l'Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, **le lundi 7 août 2023 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

Nature et effets : 2023-0008

La demande de dérogation mineure consiste de permettre le lotissement d'un lot riverain au lac ayant une superficie d'environ 867.43 mètres carrés au lieu de 3700 mètres carrés.

Identification du site concerné : lot 2 843 954, 31^e avenue

Nature et effets : 2023-0009

La demande de dérogation mineure consiste de permettre le lotissement d'un lot ayant une largeur de 31.34 mètres au lieu de 45 mètres et d'un autre lot ayant une largeur de 31.35 mètres au lieu de 45 mètres.

Identification du site concerné : 215-239, 66^e avenue

Nature et effets : 2023-00010

La demande de dérogation mineure consiste de permettre la construction d'un abri d'automobile dans la cour avant ayant une marge de recul avant de 1.83 m au lieu de 6 mètres et attenant à la remise au lieu d'être située à une distance de 1 mètre et de permettre que le coefficient d'occupation au sol doit de 28.45% au lieu de 20%.

Identification du site concerné : 4139, 142^e avenue

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

PRENEZ AVIS que tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes de dérogations mineures par courrier ou par courriel aux adresses ci-dessous jusqu'au 7 août 2023 à 16 h :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : dg@stanicet.com

Donnée à Saint-Anicet, ce 20 juillet 2023.


Denis Lévesque
Directeur général et greffier trésorier